

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE



De la 6^{ème} à la 3^{ème}

Un dispositif favorisant la réussite scolaire et artistique

Pour qui ?

Pour tous les collégiens, de la 6^{ème} à la 3^{ème}, avec une classe de chaque niveau.

Il s'agit d'un projet éducatif choisi par l'adolescent et sa famille pour une scolarité différente, associant le Collège Salvador Allende et le Conservatoire Hector Berlioz CAPI.

Grâce à un aménagement d'horaires, les classes musicales permettent à des adolescents montrant une forte motivation pour la musique de concilier au mieux leur scolarité avec un enseignement artistique approfondi.

- **La 6^{ème} CHAM** s'adresse d'une part à des adolescents déjà élèves au conservatoire désireux d'y poursuivre leur formation et d'autre part à des élèves souhaitant débiter la musique. Les élèves du secteur du collège Salvador Allende sont prioritaires.
- **Les 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} CHAM** s'adressent à des adolescents, issus de la 6^{ème} CHAM ou déjà en cursus d'études musicales au conservatoire ou dans un autre établissement d'enseignement artistique.

Pour quoi ?

Avec l'apprentissage des instruments et les options expression corporelle et théâtre, le projet des classes à horaires aménagés revêt une grande dimension artistique et scénique. Il aboutit à la réalisation d'un projet artistique mêlant instrument, voix, théâtre et mouvement. Il permet aux élèves de prendre conscience des dimensions artistiques et techniques liées à sa construction : structuration du programme, interdisciplinarité, écoute, conscience de la place dans le groupe, respect des consignes...

Le projet est conduit conjointement par les enseignants des deux établissements dans le cadre d'un projet éducatif partagé.



**VENEZ DÉCOUVRIR LES CHAM SUR SCÈNE,
SUR LE THÈME DE LA MUSIQUE NOIRE AMÉRICAINE
ET LA SÉGRÉGATION RACIALE !**

> mardi 11 juin 2019 / 20h

Salle polyvalente - Bourgoin-Jallieu

Gratuit / uniquement sur réservation

ce.0382174G@ac-grenoble.fr ou 04 74 93 43 55

Organisation de la scolarité

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL



L'organisation permet de suivre une scolarité normale au collège : l'enseignement général est dispensé dans le respect des programmes et des heures d'enseignement officiels de l'Education Nationale.

En plus de l'heure d'éducation musicale obligatoire, les élèves bénéficient d'une heure spécifique de chant choral intégrée à l'emploi du temps du collège.

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

> Le lundi après-midi au collège en temps scolaire :

Les élèves se retrouvent autour d'ateliers :

- L'année de la 6^{ème} : chant choral et expression corporelle ;
- À partir de la 5^{ème} : options facultatives au choix (expression corporelle ou théâtre).

> Le jeudi après-midi au conservatoire en temps scolaire principalement :

Classe de 6^{ème}

Les élèves débutants sont inscrits en « parcours atelier ». Ils découvrent la musique à travers 3 ateliers de pratique instrumentale, la formation et culture musicale, ainsi que les différents concerts et spectacles proposés par le conservatoire.

Les élèves déjà musiciens au conservatoire poursuivent leur parcours avec le cours d'instrument, la formation et culture musicale et la pratique collective.

Classes de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}

Pendant que les élèves issus du parcours atelier démarrent l'apprentissage d'un instrument, les autres élèves poursuivent leur cursus musical.

NB : les cours de pratique collective restent positionnés en dehors du temps scolaire avec les autres élèves du conservatoire (hors CHAM).

S'inscrire en CHAM

L'admission dans la Classe à Horaires Aménagés se fait pour tous les élèves à l'issue de l'envoi d'un dossier d'inscription, d'une mise en situation artistique et d'un entretien avec l'équipe pédagogique afin de cerner le projet de l'élève et ses motivations.

Retrait des dossiers de candidature :

A partir du 25 mars 2019 au Collège Salvador Allende

Renvoyer ou déposer le dossier au collège jusqu'au mardi 30 avril 2019 (délai de rigueur).

- La fiche de candidature
- Une lettre de motivation.

Attention, les élèves hors carte scolaire doivent parallèlement faire une demande de dérogation auprès de l'Inspection académique avant le 3 mai 2019.

Entretien et mise en situation musicale :

- Mardi 7 mai 2019 entre 14h et 18h
 - Vendredi 10 mai 2019 entre 14h et 18h
- Les familles recevront une convocation.

Test instrumental : pour les élèves arrivant d'un autre établissement sur convocation (première quinzaine de mai).

Admission définitive : Elle est prononcée par la Direction académique de l'Education Nationale à l'issue d'une commission. Les familles seront informées par courrier. Les élèves retenus en classes CHAM devront ensuite formaliser leur inscription auprès du collège et du conservatoire.

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Les familles doivent s'acquitter des droits de scolarité du conservatoire (calculés en fonction du quotient familial CAF et du lieu d'habitation (CAPI/hors CAPI) et de l'acquisition ou de la location des instruments (sauf pour les 6^{ème} en parcours atelier).

Les déplacements des élèves entre le collège et le conservatoire sont à la charge des parents (véhicule personnel ou transport en commun).



➤ SE RENSEIGNER :

- Réunion d'information et visite du collège le jeudi 4 avril 2019 :
13h : restitution publique du travail du 2^{ème} trimestre
14h ou 18h : information et visite

- Portes ouvertes du Conservatoire :
Mer 15 mai 2019 : de 13h30 à 18h30
Jeu 16 mai 2019 : de 17h à 19h

➤ CONTACTS :

- Conservatoire Hector Berlioz CAPI :
Sylvie CHABERT,
directrice par intérim
04 74 93 54 05
1, avenue des Alpes
38300 Bourgoin-Jallieu
- Collège Salvador Allende :
Patricia FERNANDES, principale
04 74 93 43 55
4, Boulevard Pré-Pommier
38300 Bourgoin-Jallieu